

DOSSIER DE PRESSE · JEUDI 18 JUIN 2020

L'APRÈS COVID-19

Plan d'actions pour une société inclusive



SOMMAIRE

Édito du Président Georges Méric

p3

Plan d'actions pour une société inclusive

p4>5

I - Une société inclusive et solidaire

p6>9

- ▶ Maintenir et aménager les aides d'urgence vers les plus fragiles
- ▶ L'expérimentation d'un revenu de base
- ▶ Assurer le droit au logement décent et durable pour tous
- ▶ La lutte contre les violences intrafamiliales
- ▶ Un plan départemental pour accompagner les jeunes

II - Une société inclusive de proximité

p10>13

- ▶ Rapprocher l'emploi de l'habitat
- ▶ Améliorer les transports du quotidien
- ▶ Le Département, partenaire privilégié du monde associatif
- ▶ Une société inclusive favorisant l'émancipation
- ▶ Développer la participation citoyenne

III - Une société inclusive et écoresponsable

p14>16

- ▶ Un acte 2 pour le plan de transition écologique 2020-2024
- ▶ L'agroécologie pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables et pour sécuriser une alimentation locale de qualité
- ▶ Un plan d'actions pour soutenir les circuits courts

IV - Une société inclusive par l'emploi

p17>21

- ▶ Maintien des investissements jusqu'en 2021
- ▶ La reprise des chantiers de Bâtiments et Travaux Publics
- ▶ Un plan de relance de la construction privée et publique
- ▶ Les contrats de territoire pour maintenir l'investissement dans les communes
- ▶ L'aménagement de zones d'activité avec Haute-Garonne Développement
- ▶ La charte de la commande publique pour favoriser l'emploi local
- ▶ Un plan d'urgence pour soutenir le tourisme en Haute-Garonne
- ▶ Un fonds de prévention de la précarité de 3,5 M€
- ▶ Aide aux créateurs d'activité : CréADE 31 et Théogone



ÉDITO

**Georges Méric,
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne**

« Dans les mois qui viennent, la crise économique et sociale va s'amplifier fortement en Haute-Garonne. L'arrêt brutal d'activité a placé dans le rouge des secteurs phares de notre tissu industriel et de nos services : l'aéronautique, l'hôtellerie et la restauration, le tourisme, le bâtiment et les travaux publics... Ce choc sans précédent va multiplier sur nos territoires, qu'ils soient métropolitains, périurbains ou ruraux, les difficultés pour les entreprises et font craindre une hausse du chômage et de toutes les formes de précarité.

Très tôt conscient de ces risques majeurs pour la cohésion sociale et le dynamisme de nos territoires, le Conseil départemental a voté des mesures fortes de solidarités à travers un plan d'urgences sociales de 35 millions d'euros visant à élargir le filet de notre protection aux premières victimes de la crise : les travailleurs précaires, les intérimaires, les indépendants, les familles défavorisées et les étudiants pauvres. Dans cette première phase de gestion de crise, ces mesures d'urgence immédiate ont été vitales pour les populations les plus fragiles et pour beaucoup d'acteurs locaux de notre territoire.

Aujourd'hui, le Conseil départemental entame avec autant de détermination une deuxième phase d'actions pour bâtir une société inclusive. Nous engageons des mesures pour l'emploi local, le logement social, les circuits courts d'alimentation, le tourisme de proximité et la transition écologique. Nous renforçons notre engagement dans la lutte contre la précarité en faisant le choix d'une société inclusive à la fois solidaire, écoresponsable, émancipatrice et citoyenne.

La crise du Covid-19 a montré que le néolibéralisme c'est plus de dépendance et moins de liberté, plus de pénurie et moins de richesse, plus de réchauffement climatique et de surconsommation. À l'opposé des dogmes de la dérégulation mondialisée, notre plan s'articule sur quatre mots-clés : solidarité, proximité, écoresponsabilité, emploi. Il pose les bases d'une société écoresponsable, d'un futur souhaitable organisé sur l'économie sociale et le progrès partagé, générateur d'un vivre-ensemble à la fois humaniste et universaliste. »

Plan d'actions pour une société inclusive

UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET SOLIDAIRE

Maintenir et aménager les aides d'urgence vers les plus fragiles

- ▶ Réouverture progressive des 30 Maisons des solidarités avec accueil du public depuis le 15 juin.
- ▶ Mobilisation du Fonds de Solidarité Logement jusqu'au 30 septembre à hauteur de 1,7 M€.
- ▶ Prolongement des bons solidaires jusqu'au 10 octobre : 29 668 chèques alloués depuis le 16 avril pour un budget de 2,2 M€.

Expérimentation du Revenu de base

- ▶ Un revenu minimum inconditionnel et automatique.
- ▶ Demande renouvelée au gouvernement avec 18 Départements.

Assurer le droit au logement décent et durable pour tous

- ▶ Pour les mères isolées avec enfant relevant de l'ASE, les personnes âgées en résidence autonomie, pour la rénovation énergétique des ménages les plus fragiles...

La lutte contre les violences faites aux femmes

- ▶ 250 000 € pour les partenaires haut-garonnais mobilisés, avec une augmentation de 48 000 € en 2020.

Un plan départemental pour accompagner les jeunes

- ▶ Lancement du dispositif d'aides matérielles et financières « Initi'active Jeunes ». 12 nouveaux projets déposés depuis janvier 2020.
- ▶ Lancement le 23 juin de la nouvelle web app « Go31 », portail interactif d'informations jeunes.



UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE DE PROXIMITÉ



Rapprocher l'emploi de l'habitat

- ▶ Déploiement de la fibre optique : 278 000 foyers raccordés d'ici fin 2022. 533 M€ d'investissement. 39 000 prises en cours de construction ou de commercialisation.
- ▶ Développement du télétravail, des tiers-lieux et du coworking.



Améliorer les transports du quotidien

- ▶ Ticket de bus interurbain à 2 € à partir du 6 juillet et nouvelle tarification, plus solidaire, du réseau de transport liO/Arc-en-Ciel.
- ▶ Transport scolaire gratuit pour 74 200 élèves de la maternelle à la terminale.
- ▶ Plus de 1 000 places de covoiturage d'ici 2021.
- ▶ 214 km de parcours cyclables aménagés sur les 311 prévus dans le schéma, pour un budget de 8,9 M€.



Le Département, partenaire privilégié du monde associatif

- ▶ Fonds de soutien de 3 M€ au monde associatif, déjà 1 200 dépôts de dossiers.
- ▶ 245 000 € d'indemnisation pour les acteurs culturels.



Développer la participation citoyenne

- ▶ Grande concertation citoyenne : plus de 230 propositions déjà recueillies.



Une société inclusive favorisant l'émancipation

- ▶ Accès gratuit à la Médiathèque numérique départementale pour un engagement de 100 000 €.
- ▶ Diffusion de concerts en ligne sur la chaîne YouTube du Département (Fête de la musique, 31 Notes d'été).
- ▶ Éducation populaire : soutien aux dispositifs pour l'accès aux loisirs et aux départs en vacances des enfants défavorisés (Jeunesse en Plein Air, Ville Vie Vacances, Temps Libre/Prévention/Jeunes).

UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET ÉCORESPONSABLE



Un acte 2 pour le plan de transition écologique 2020-2024

► 8 thématiques prioritaires : préserver la ressource en eau, se nourrir en proximité et en qualité, se loger, se déplacer, se soigner, préserver la biodiversité, éduquer.



Un plan d'actions pour soutenir les circuits courts

- Création d'« Espaces-test ».
- Protection des terres agricoles.
- Lancement de 2 appels à projets pour favoriser les filières courtes.
- Expérimentation de 3 projets pilotes.



L'agroécologie pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables et pour sécuriser une alimentation locale de qualité

- En partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et le monde associatif agricole.
- 20 % d'exploitations en agriculture biologique d'ici 2024.
- Nouveau plan concernant les pollinisateurs et l'apiculture.

UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE PAR L'EMPLOI



Maintien des investissements jusqu'en 2021

- 4 grands chantiers de voirie pour un budget total de 36 M€.
- Priorité aux chantiers des collègues pour un investissement de 320 M€ d'ici 2024.



La reprise des chantiers de Bâtiments et Travaux Publics

- Redémarrage de 20 grands chantiers.
- Redémarrage des travaux fibre optique : 137 entreprises, 500 emplois.
- Signature de la « Charte des bonnes pratiques interprofessionnelles en vue de la sauvegarde du secteur de la construction et pour la continuité des chantiers » le 28 mai 2020.



Un plan de relance de la construction privée et publique

- Maintien de la production de logements sociaux (4 000 logements par an).
- 16 M€ dédiés au volet habitat, dans le cadre du programme de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la ville.
- Accélération de la rénovation de logements dans le parc social (500 logements par an) et privé (2 500 ménages concernés).



Les contrats de territoire pour maintenir l'investissement dans les communes

- En 2020, 460 nouveaux projets soutenus dans le territoire, pour un montant total d'opérations de 104,7 M€.



L'aménagement de zones d'activité

► En 2020-2021, 8 projets de zones d'activité accompagnés en conseil auprès des EPCI (accueil de plus de 150 entreprises et 1 300 emplois).



La charte de la commande publique pour favoriser l'emploi local

► 1 100 emplois locaux directs et indirects et 50 000 heures d'insertion professionnelle.



Un plan d'urgence pour soutenir le tourisme en Haute-Garonne

- Exonération de la taxe additionnelle départementale de 10 % à la taxe de séjour, à compter du 1^{er} juin.
- Création d'un fonds d'1 M€ pour la filière touristique haut-garonnaise.
- 4 nouvelles offres touristiques pour un tourisme local et solidaire en Haute-Garonne.



Le soutien à l'économie touristique

► Plan d'investissements de 25 M€ sur 5 ans (2020-2025) pour le développement d'un tourisme durable dans les zones de montagne.



Un Fonds de prévention de la précarité de 3,5 M€

- 450 demandes instruites au titre de ce fonds exceptionnel pour les personnes ayant subi une perte de revenus du fait de la crise sanitaire du Covid-19.
- Aide à la personne entre 500 € et 1 500 €.

35 M€

C'est le montant total du **Plan d'urgences sociales** engagé depuis le début de la crise par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

I

Une société inclusive et solidaire

1/ Maintenir et aménager les aides d'urgence vers les plus fragiles

Dès le 16 mars et l'annonce du confinement, le Conseil départemental a organisé ses services sociaux afin de maintenir l'accompagnement des plus fragiles.

► Cinq **Maisons des solidarités** (MDS) ont assuré l'accueil téléphonique et le suivi des dossiers des 90 points d'accueil du département, traitant entre 500 et 800 appels par jour. Les consultations contraceptives et IVG, les permanences de la Protection maternelle et infantile (PMI), le suivi des jeunes de la Maison départementale des adolescents (MDA) et le suivi des personnes en situation de handicap par la Maison départementale des personnes handicapées ont également été maintenus au cours de cette période.

Le 11 mai, les 30 MDS ont rouvert sur accueil téléphonique. À partir du 15 juin, elles accueilleront à nouveau progressivement du public.

L'ensemble des prestations sociales versées mensuellement par la collectivité – Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH) – a également été maintenu en temps et en heure pour les bénéficiaires tout au long du confinement :

- > 37 195 allocataires du RSA à fin mai, soit + 8 % d'évolution de janvier à mai,
- > 30 000 personnes âgées (APA), à domicile et en établissement,
- > 10 000 personnes en situation de handicap (PCH), dont 783 enfants.

► Afin de rompre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, aggravé par le confinement, le Conseil départemental a mis à disposition gratuitement des EHPAD, des Résidences autonomie, des foyers de vie, des Établissements d'accueil non médicalisés, l'espace numérique Ammy 31, permettant les échanges entre les résidents et leurs proches.

Le Département offre par ailleurs un service de téléassistance gratuit, 7j/7 et 24h/24, unique en France, aux personnes âgées ou en situation de handicap vivant à leur domicile. Sur la durée moyenne d'un abonnement de 5 ans, cela représente une économie de 1 500 € pour les bénéficiaires. Ce dispositif volontariste, qui ne relève pas des compétences obligatoires de la collectivité, compte aujourd'hui plus de 25 000 abonnés et couvre 99 % des 587 communes de la Haute-Garonne, soit un budget de 2 250 000 € pour le Conseil départemental.

► **La mobilisation du Fonds de Solidarité Logement** : dans le contexte d'urgence sanitaire, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a mobilisé le Fonds de Solidarité Logement (FSL) afin de soutenir les ménages éprouvant des difficultés pour payer leur loyer et a décidé d'assouplir certaines règles d'attribution des aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement jusqu'au 30 septembre 2020.

En 2020, le Conseil départemental consacre 1,7 M€, au titre du Fonds Solidarité Logement. Ce fonds a permis de soutenir 2 560 locataires en 2019.

Prolongement des bons solidaires jusqu'au 10 octobre

Depuis le lancement du dispositif « bons solidaires » le 16 avril dernier, **le Conseil départemental a alloué 29 668 bons solidaires pour un montant de 2,2 M€.**

► 7 968 chèques de paiement d'une valeur de 150 €, destinés à l'achat de produits alimentaires et d'hygiène, ont été distribués aux familles et personnes précarisées par la crise sanitaire et sociale. Cela représente un budget de 1 195 200 € pour la collectivité.

Le Conseil départemental envisage la poursuite de ce dispositif jusqu'au 10 octobre, soit 3 mois après la fin de l'urgence sanitaire. La collectivité travaille par ailleurs à une adaptation pérenne de ces bons solidaires.

► Par ailleurs, le Département a attribué des bons solidaires, allant de 30 € à 60 €,

aux parents des 21 700 collégiens haut-garonnais qui bénéficient d'une aide financière pour la restauration scolaire, pour un budget de 905 700 €.

Depuis la réouverture des collèges le 18 mai et ce jusqu'aux vacances d'été (4 juillet), le Conseil départemental a décidé d'octroyer la **gratuité de la cantine scolaire à tous les collégiens** qui peuvent à nouveau bénéficier de la demi-pension dans leur établissement, quelle que soit leur situation sociale.

Pour les collégiens qui n'ont pas accès à un service de restauration scolaire, le dispositif des bons solidaires continue de s'appliquer.

2 / L'expérimentation d'un revenu de base

La crise économique et sociale a révélé la précarité de nombreux ménages et les limites du système social en place. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, ainsi que les 18 autres Départements de gauche engagés en faveur d'un revenu de base, ont renouvelé leur demande auprès du gouvernement sur l'expérimentation de ce dispositif sur leur territoire.

Ce revenu de base serait un revenu minimum inconditionnel et automatique qui répondrait à 5 grands principes :

- Il remplacerait plusieurs dispositifs existants dans un objectif de simplification.
- Il serait calculé au niveau de l'entité administrative de la famille (pour pouvoir le faire entrer dans le système fiscal actuel).
- Il intégrerait les jeunes de moins de 25 ans exclus du RSA et dont 16 % vivent sous le seuil de pauvreté (la France, avec le Luxembourg, est le seul des 27 pays de l'UE à ne pas verser de revenu minimum aux jeunes).
- Il garantirait un revenu minimal dégressif en fonction des revenus d'activité pour maintenir une incitation au travail.
- Il ne serait pas conditionné à des démarches actives de recherche d'emploi, pour éviter la stigmatisation des publics.
- Il serait versé automatiquement, pour résorber les 35 % de non recours et neutraliser les décalages temporels entre le moment de la déclaration de ressources et le moment du versement de l'allocation.

La crise sanitaire du Covid-19, qui a engendré une crise économique et sociale, a révélé toute l'utilité d'un revenu de base. En effet, ce dispositif aurait permis de pallier les effets sociaux de la crise, en protégeant les plus fragiles : les jeunes, les familles modestes, les travailleurs indépendants...

Le revenu de base serait donc un véritable revenu de solidarité qui permettrait de pallier les carences du système actuel de protection sociale, en intégrant les jeunes notamment.

Le revenu de base serait aussi un revenu de développement, et pas uniquement de développement social. En tant que complément de ressources, il permettrait d'améliorer le pouvoir d'achat et de revitaliser les territoires. Ce serait donc un outil de développement économique fondé sur le capital humain qui aurait pour effet d'enrayer le phénomène de travailleurs pauvres. Sa dégressivité permettrait de maintenir voire d'augmenter l'incitation au travail.

Le revenu de base serait enfin un revenu d'autonomie. Son incondtionnalité doit permettre de développer le pouvoir d'agir des personnes et les activités d'utilité sociale (aidants de personnes âgées ou personnes handicapées, reconversions professionnelles, formations longues, bénévolat, création d'activités, porteurs d'initiatives...).

Le revenu de base constituerait un tremplin vers l'insertion sociale et professionnelle en sécurisant les parcours non linéaires de travail. En cela, il serait un vecteur d'intégration citoyenne.

3 / Assurer le droit au logement décent et durable pour tous

Le Conseil départemental est engagé de longue date dans une politique de logement qui donne la priorité aux personnes et territoires défavorisés. En juillet 2019, le Conseil départemental a adopté le Plan Habitat de la Haute-Garonne 2019-2024.

Aujourd'hui, le Département a décidé d'enrichir et de compléter ce plan avec de nouvelles mesures afin de l'adapter aux enjeux et aux menaces du monde de l'après-crise sanitaire.

Parmi les nouvelles actions :

► Création d'un établissement d'accueil pour mères isolées avec jeunes enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance. Cet établissement offrira, dès le printemps 2021, 27 logements entièrement rénovés (19 T1 et 8 T2) adaptés à l'accueil et l'accompagnement de ces mères isolées et de leurs enfants, de manière à mettre en place avec elles les conditions d'un relogement ultérieur pérenne. Ce centre, implanté à Launaguet, est entièrement financé par le Conseil départemental à hauteur de 2,5 M€.

► Lancement d'un nouvel appel à projets en 2020 pour la création de résidences autonomie en Haute-Garonne. En 2018, le Conseil départemental a lancé un appel à projets pour la création de 300 places en résidences autonomie, qui a permis de retenir 4 projets à Auterive (75 places), L'Union (80 places), Roquettes (80 places) et Blagnac (80 places).

► Renforcement de l'aide aux ménages pour la réhabilitation énergétique de leur logement. Le nombre de logements rénovés, grâce aux aides départementales sur fonds délégué ANAH, a connu un essor considérable ces dernières années, en passant de 250 en 2012 à plus de 1 100 en 2019 (pour un budget de travaux de 17 M€ en 2019). Le Conseil départemental s'engage également à poursuivre son effort financier pour la réhabilitation des résidences habitat jeune.

► Pour les publics les plus fragiles et notamment les jeunes qui vont faire partie des personnes les plus impactées par la crise, le Département prend 2 engagements forts : le doublement des places d'intermédiation locative pour les jeunes majeurs sortants de l'ASE (de 10 à 20) et le lancement d'appels à projets pour la création de 300 places supplémentaires afin d'accompagner l'autonomie des jeunes sortants de l'ASE.

4 / La lutte contre les violences intrafamiliales

Dans le contexte exceptionnel de cette crise sanitaire, le Conseil départemental, chef de file de la protection de l'enfance, a assuré la protection et la prise en charge des mineurs en danger suivis tout au long de l'année par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), soit 7 804 enfants, ainsi que des mères isolées avec enfant de moins de trois ans.

Afin de venir en aide aux enfants âgés de 3 à 18 ans mis en difficulté en raison du confinement, le Conseil départemental a ouvert le 30 mars dernier un centre d'accueil d'urgence solidaire au Domaine d'Ariane à Mondonville en lien avec la Ligue de l'Enseignement et l'ANRAS (Association nationale de Recherche et d'Action Solidaire). Ce dispositif exceptionnel et temporaire a accueilli, pendant la crise sanitaire, jusqu'à 70 enfants. Il accueille actuellement 20 enfants, en cours de placement, et sera fermé à la fin du mois de juin.

La lutte contre les violences faites aux femmes

Pendant toute la période de confinement, le Conseil départemental a maintenu ses dispositifs de suivi des violences faites aux femmes au sein des Maisons des solidarités, ainsi que les accueils téléphoniques pour l'information, l'orientation et l'accompagnement des victimes.

Les services départementaux ont également assuré un relais d'informations actualisées auprès des partenaires spécialisés et du dispositif national de prévention, d'accueil et d'écoute des femmes victimes. Des accueils éphémères d'urgence ont aussi été mis en place pendant le confinement. 489 « informations préoccupantes »

ont ainsi été recueillies sur la période du 17 mars au 4 juin 2020, dont 21 % concernent des violences intrafamiliales.

Le Département a également créé pendant la crise sanitaire un fonds exceptionnel de soutien de 20 000 € à destination des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. Enfin, la collectivité poursuit son engagement financier annuel auprès de l'ensemble de ses partenaires haut-garonnais mobilisés dans cette lutte, à hauteur de près de 250 000 €, avec une augmentation de 48 000 € en 2020.

5 / Un plan départemental pour accompagner les jeunes

Les jeunes figurent parmi les plus durement touchés par cette crise sans précédent, que ce soit par la crise économique et la hausse du chômage, le bouleversement de leur scolarité, leurs parcours de formation, mais également dans leurs aspirations et leurs ambitions pour assurer leur avenir.

Engagé historiquement auprès des jeunes à travers plus de 180 dispositifs sociaux, culturels, associatifs et citoyens, le Conseil départemental a décidé, en 2017, de lancer une nouvelle politique de co-construction avec les jeunes : l'« Ambition jeunes » adoptée le 25 juin 2019.

Le 28 janvier 2020, le Département a lancé le dispositif « **Initi'active Jeunes** », créé avec les jeunes et destiné à accompagner les jeunes porteurs de projets individuels ou collectifs par des conseils, une aide matérielle et une aide financière pouvant aller jusqu'à 4 000 €. 12 projets ont été déposés depuis le 28 janvier.

La charte « Ambition jeunes en Haute-Garonne », adoptée le 26 mai dernier, permet désormais de labelliser des lieux d'accueils identifiés pour le suivi des projets des jeunes dans le département, en lien avec les acteurs jeunes du territoire, partenaires de la démarche sous la coordination du Conseil départemental.

Le 23 juin, une nouvelle web app, intitulée « **Go31** », portail interactif d'informations jeunes, sera lancée par le Conseil départemental. Cet espace numérique, créé avec les jeunes et les partenaires jeunes, est destiné à faciliter l'accès à l'information et l'échange (recherche de logement, d'emploi, stage, permis de conduire, lieux à l'écoute des jeunes, échanges de bonnes pratiques, dépôt des candidatures en ligne, information culturelle, sportive ou sociale de proximité, etc.).

Ces actions figurent au programme du Plan départemental par et pour les Jeunes haut-garonnaises 2019-2021, « Ambition jeunes ». Elles viennent concrétiser trois années de concertation sur le territoire avec 2 000 jeunes haut-garonnais.

II Une société inclusive de proximité

1/ Rapprocher l'emploi et l'habitat

Le confinement a profondément bouleversé le rapport au travail et le rapport au temps. La crise sanitaire a démontré que le recours au télétravail et aux nouveaux usages du numérique (téléenseignement, télé médecine, etc.) représente aujourd'hui une alternative crédible aux déplacements de toutes natures.

Le Conseil départemental souhaite encourager l'émergence de ces nouvelles pratiques, qui permettent à la fois de lutter contre l'engorgement routier, la pollution urbaine, et d'améliorer l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle.

Pour cela, le Département a engagé un plan ambitieux de déploiement de la fibre optique dans 278 000 foyers haut-garonnais d'ici fin 2022, afin de fournir le haut-débit à l'ensemble des habitants du territoire. Cela représente un investissement total de 533 M€ dont 31 M€ d'investissements publics. À ce jour, près de 39 000 prises sont en cours de construction ou de commercialisation.

L'arrivée de la fibre optique dans les territoires périurbains et ruraux participe à l'essor du télétravail, au développement des tiers-lieux et du coworking, mais également à la création d'entreprises sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit d'un facteur clé pour favoriser la création d'emplois in situ et ainsi favoriser le desserrement de l'activité économique sur l'agglomération toulousaine.

Le Conseil départemental a déjà accompagné 6 projets de tiers-lieux sur le territoire et devrait en soutenir au moins 3 autres d'ici la fin de l'année, ce qui devrait permettre d'atteindre plus de 150 postes de télétravail accompagnés.

Par ailleurs, le Conseil départemental a mis en place, en 2019, le télétravail pour les agents de la collectivité volontaires et dont les missions le permettent. Près de 600 agents étaient concernés au début de l'année 2020 et près de 1 400 après le confinement. L'Hôtel du Département, situé au centre de la métropole toulousaine, accueille près de 2 100 agents sur son site.

Selon une enquête réalisée sur les modes de déplacement des agents, 67 % vivent en dehors de Toulouse et le temps moyen de trajet est de 36 minutes, matin et soir.

Dans ce contexte, l'instauration du télétravail représente une action concrète qui participe à l'amélioration des conditions de circulation mais également de la qualité de l'air et de vie dans l'agglomération.

2/ Améliorer les transports du quotidien

Repenser les modes de déplacement du quotidien est un enjeu clé de la société de demain. Pendant la période de crise sanitaire, l'usage du vélo notamment a connu un essor considérable, contribuant au changement des pratiques. Le Conseil départemental mène de nombreux

projets structurants pour construire une mobilité durable basée sur une offre de transports diversifiée, respectueuse du cadre de vie, qui représente une réelle alternative à la voiture individuelle.

► **Le ticket de bus interurbain à 2 € à partir du 6 juillet**

Le Conseil départemental, en accord avec la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, va adopter le 18 juin une nouvelle tarification, plus solidaire, du réseau de transport liO/Arc-en-Ciel. Le ticket à l'unité va passer à 2 € sur les deux zones et un nouvel abonnement jeune à 20 € par mois sera mis en place. Par ailleurs, l'abonnement mensuel « 2 zones » va passer de 50 € à 40 € et l'abonnement annuel « 2 zones », de 500 € à 390 €. Cette nouvelle tarification entrera en vigueur le 6 juillet 2020.

Le transport scolaire reste gratuit pour 74 200 élèves de la maternelle à la terminale.

► **Plus de 1 000 places de covoiturage d'ici 2021**

D'ici la fin du mandat, le Département aura aménagé plus de 1 000 places de covoiturage sur le territoire. En 2017, le Conseil départemental a lancé un plan d'aménagement d'aires de covoiturage qui a déjà permis la création de 780 places de stationnement sur 25 aires pour un budget de 2,7 M€.

► **214 km de voies cyclables**

Le Conseil départemental, qui œuvre pour une véritable conversion au vélo, a décidé en 2019 de réaliser **5 axes structurants de Réseaux Express Vélo (REVe)** au sud et à l'ouest de Toulouse (Muretain et Sicoval), d'ici 2024-2025. Ces 42 km de voies sécurisées permettront de doubler la part modale du vélo (aujourd'hui inférieure à 3 %).

Dans le cadre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables, le Département est maître d'ouvrage d'un réseau d'itinéraires cyclables structurants à vocation touristique mais également pour les déplacements du quotidien, tels que le Véloroute Piémont Pyrénéen V81 et Transgarona. 214 km de parcours cyclables sont à ce jour aménagés sur les 311 prévus dans le schéma, pour un budget de 8,9 M€.

► **201 M€ pour le Plan de Déplacements Urbains (PDU)**

Le Département participe à hauteur de 201 M€ au Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération toulousaine afin de favoriser le développement de transports en commun performants.

3 / Le Département, partenaire privilégié du monde associatif

La Haute-Garonne compte plus de 27 000 associations et 265 000 bénévoles. Le Département est un partenaire incontournable du monde associatif haut-garonnais, qui agit en véritable relais de terrain des politiques publiques départementales, dans les domaines des solidarités humaines, territoriales, de la lutte contre les inégalités, du sport, de la culture, des jeunes, etc.

► **Un fonds de soutien de 3 M€**

Afin de pallier les pertes financières causées par l'arrêt de toutes les activités collectives en raison de l'épidémie de Covid-19, le Département de la Haute-Garonne a créé, le 20 mars dernier, un fonds exceptionnel de soutien au monde associatif de 3 M€. À ce jour, 1 200 associations, dans les domaines culturel, sportif, environnemental, caritatif, ont déposé une demande d'aide exceptionnelle.

Ces aides exceptionnelles s'ajoutent au maintien des aides habituelles du Département envers les associations tout au long de l'année, qui s'élèvent à 23 M€.

Cet effort financier exceptionnel de 3 M€ sera pérennisé en 2021, portant ainsi l'aide globale du Département à 26,5 M€ soit une hausse de 15 %.

► Indemnisation des acteurs culturels pour les manifestations annulées

Depuis le début de la crise, le Conseil départemental poursuit et renforce son soutien aux acteurs culturels en dédommageant les artistes et en adaptant ses dispositifs pour rendre la culture accessible à tous dans le département. Dans le cadre du fonds exceptionnel de soutien au monde associatif, 400 associations culturelles ont pu bénéficier d'une aide.

Entre le 13 mars et le 28 août 2020, le Conseil départemental a été contraint d'annuler 161 manifestations culturelles (Scène de printemps, Espace Roguet, Semaine des cultures urbaines, Fête de la musique, festival 31 Notes d'été) et s'est engagé à dédommager à 100 % les artistes programmés, soit 60 artistes, groupes ou compagnies, 368 intermittents et la prise en charge financière de 753 jours d'intermittence, pour un budget total de 245 000 €. Les associations partenaires du Parcours laïque et citoyen 2020 dans les collèges recevront également l'intégralité des financements des actions prévues, qu'elles aient ou non été réalisées ou réservées.

Anne Boyer, vice-présidente en charge de la Culture, a interpellé le ministre de la Culture dès le 27 avril, prônant « le renouvellement automatique des droits à l'assurance chômage des artistes, des techniciens jusqu'au 14 mars 2021 et la mise en place d'une aide dédiée pour les nouveaux inscrits et les plus fragiles ».

4 / Une société inclusive favorisant l'émancipation

► Une offre culturelle numérique gratuite

Le 3 avril dernier, le Conseil départemental a ouvert gratuitement l'accès à la Médiathèque numérique départementale à tous les Haut-Garonnais, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à domicile à des contenus culturels variés, pendant toute la durée du confinement. Ces ressources étant habituellement réservées aux personnes inscrites dans l'une des 165 bibliothèques de son réseau. Plus de 100 000 documents (livres, journaux, BD, musiques, vidéos, etc.) ont ainsi été rendus accessibles à tous les Haut-Garonnais, gratuitement, sans condition. Depuis l'ouverture de ces ressources, 21 000 personnes se sont connectées sur le site de la Médiathèque départementale, qui a enregistré 5 300 nouveaux inscrits.

Fort du succès de cette offre, le Département a décidé de prolonger à ce stade cet accès sans condition, ce qui représente un engagement de près de 100 000 € pour le Département.

► La réouverture des lieux culturels depuis le 2 juin

Depuis le 2 et 3 juin, l'ensemble des sites culturels départementaux ont rouvert en conformité avec les préconisations sanitaires (jauges limitées, port du masque). 8 sites proposeront près de 10 expositions tout au long de l'été à Saint-Bertrand-de-Comminges (Olivétains, Musée archéologique départemental), à Toulouse (Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, La galerie 3.1), à Aurignac (musée de l'Aurignacien) et au Château de Laréole.

Le Conseil départemental proposera des vernissages ludiques en ligne cet été. Ces formats courts seront une occasion nouvelle de découvrir le regard de l'artiste sur son travail et ses œuvres à découvrir dans les lieux culturels du Département.

Le 21 juin, à l'occasion de la Fête de la Musique, le Conseil départemental proposera une soirée musicale en ligne avec un concert du chanteur argentin Fabian Ordoñez, père des rappers toulousains Bigflo et Oli, retransmis en direct depuis le Pavillon République, sur la chaîne YouTube du Département à partir de 19h30.

Suite à l'annulation du festival **31 Notes d'été**, le Département invite également 20 artistes, initialement programmés sur l'édition 2020, à se produire sur la scène du Pavillon République, à l'Hôtel du département, pour une série de 8 concerts qui seront ensuite diffusés sur la chaîne YouTube de la collectivité, chaque mercredi à 19h30, du 8 juillet au 26 août.

► **Éducation populaire : favoriser l'accès aux loisirs et aux départs en vacances pour les enfants défavorisés**

Dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance et de soutien aux familles, le Département agit pour favoriser l'accès aux départs en vacances et aux loisirs des enfants et des jeunes issus de familles défavorisées, en soutenant des initiatives et actions porteuses d'égalité, de justice sociale et de solidarité.

> **Jeunesse en Plein Air (JPA)** : partenaire historique de l'association JPA, le Conseil départemental participe chaque année à la campagne de collecte de fonds destinée à financer les départs en vacances des enfants issus de familles défavorisées et des jeunes en situation de handicap, âgés de 3 à 17 ans. Cette aide représente 5 000 journées vacances financées par an, pour un montant de 141 000 € annuels.

> **Ville Vie Vacances (VVV)** : le Conseil départemental participe depuis plus de 20 ans, aux côtés des services de l'État et de la CAF, à ce dispositif destiné aux jeunes en difficulté (de 11 à 18 ans) des quartiers de la politique de la ville. En 2019, le Département a apporté son soutien à 84 structures sur la période des vacances d'été, pour un montant de 95 296 €.

> **Temps Libre/Prévention/Jeunes** : ce dispositif à l'initiative du Conseil départemental vise à faciliter l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs pour les jeunes défavorisés des zones rurales ou périurbaines (de 10 à 16 ans hors temps scolaire et hors vacances d'été).

5 / Développer la participation citoyenne

Le Conseil départemental a lancé, le 13 mai 2020, une grande concertation citoyenne via une plateforme en ligne, afin de construire dès maintenant et collectivement « la société d'après ». La crise sanitaire sans précédent du Covid-19 impose de changer de modèle de société et d'envisager de véritables ruptures. L'esprit coopératif doit être placé au cœur des réflexions, à l'aune des milliers d'initiatives citoyennes qui ont changé le monde en quelques semaines. Cette consultation est ouverte jusqu'à la fin du mois de juin et les premières actions issues des résultats de ce dialogue citoyen seront présentées en septembre.

Une première analyse des contributions a été réalisée au 8 juin. En moins d'un mois, la concertation a recueilli plus de 230 propositions.

L'environnement se distingue comme étant au cœur des préoccupations. Puis se dégagent les thèmes de la consommation (principalement concernant l'alimentation locale), des déplacements et des temps de vie.

L'expérience de la crise sanitaire et du confinement a confirmé le souhait d'une société basée sur l'entraide et la solidarité. Le besoin de proximité est relevé dans toutes les dimensions de nos vies : le recours au télétravail, les achats dans les commerces et producteurs locaux, les services itinérants...

Cette période du confinement a également favorisé l'expression d'attentes chez les participants, telles que la volonté de moins se déplacer, de consacrer du temps à soi et à sa famille ou encore d'apprendre de nouvelles choses.

Depuis 2015, le Conseil départemental a choisi d'associer l'ensemble des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais à l'action départementale à travers un dispositif innovant de Dialogue citoyen. Chaque nouvelle politique déployée par l'institution fait ainsi l'objet de concertations avec les citoyens, dans des domaines aussi variés que la mixité sociale dans les collèges, la gestion de l'eau pour les années à venir, l'égalité femmes-hommes, ou encore l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, etc...

Près de 350 réunions, ateliers, rencontres ont été organisés partout sur le territoire, sous le sceau du Dialogue citoyen, auxquels environ 20 000 Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais ont participé. Par ailleurs, près de 10 000 personnes ont répondu aux enquêtes départementales en ligne.

III

Une société inclusive et écoresponsable

1/ Un acte 2 pour le plan de transition écologique 2020-2024

Le redémarrage post-crise représente une opportunité si la priorité est donnée à la préservation de l'environnement. La transition écologique est le pilier majeur d'une société inclusive.

Dès 2017, le Conseil départemental s'était engagé dans un plan ambitieux pour la transition écologique autour de 41 actions concrètes et 150 M€ investis. Les engagements pris ont été tenus. Durant la crise, la société a pris conscience de ses fragilités et les citoyens ont exprimé une volonté de retour et de symbiose avec la nature. Ainsi, l'acte 2 pour la transition écologique apparaît indispensable pour :

- maintenir voire accélérer certaines actions vitales qui ne peuvent attendre, comme la gestion quantitative et qualitative de l'eau,
- analyser les conséquences paradoxales de cette crise sur des questions environnementales avec, par exemple, l'amélioration constatée de la qualité de l'air dans les villes ou la vitalité de la biodiversité,
- et surtout, préparer dès à présent la « société d'après ».

La reconstruction qui s'annonce devra plus que jamais être écoresponsable et la feuille de route proposée par le Département s'articulera sur 8 thématiques :

- 5 thématiques concernent des fonctions essentielles, parfois redécouvertes avec la crise : boire de l'eau saine, se nourrir avec un approvisionnement de proximité et de qualité, se loger, se déplacer mais également mettre la transition écologique au service de la santé, tout en agissant pour lutter contre le changement climatique.
- 2 thématiques concernent le cadre de vie et le rapport à la biodiversité. Il s'agit de préserver la nature au lieu d'en être les prédateurs, mais aussi de permettre à chacun de redécouvrir son environnement proche en le respectant.
- 1 thématique concerne l'éducation avec l'idée de faire des collégiens les premiers acteurs et les premiers ambassadeurs de la transition écologique.

► Veiller sur la ressource en eau

Pour sécuriser la qualité de l'eau, le Conseil départemental approuvera le Schéma départemental d'Alimentation en Eau Potable avec l'ensemble des communes participantes fin 2020.

Pour sécuriser les quantités face au changement climatique, le Département adoptera le projet de territoire « Garon'Amont » concrétisant ainsi les 130 propositions du panel citoyen, suite à la concertation publique menée entre mars et septembre 2019.

Une première action majeure sera effective dès juin 2020, avec la mise à disposition contractualisée avec EDF de **7 millions de m³ d'eau supplémentaires** provenant des barrages hydroélectriques cette année et de 11 millions de m³ supplémentaires dans 2 ans.

► Agir pour la reconquête de la biodiversité

Deux projets majeurs sont retenus pour les années à venir :

- le conservatoire des zones humides en lien avec Garon'Amont (la Haute-Garonne compte près de 4 500 hectares de zones humides) ;
- un nouveau plan « Arbres et forêts » qui sera acté dans l'année 2020 autour de 2 priorités : « Protégeons nos vieilles forêts & Plantons les arbres de demain ». Le Conseil départemental de la Haute-Garonne proposera, en accord avec l'ONF, de protéger la forêt de Bouconne (1 836 ha) dès le mois de juillet 2020 en la classant Espace Naturel Sensible.

► Les collégiens, premiers acteurs de la transition alimentaire et écologique

La jeune génération haut-garonnaise sera incluse dans le déploiement de cet acte 2. La transition alimentaire sera accélérée dans les 96 collèges du département (produits de proximité, produits bio ou diminution du gaspillage) selon le plan d'amélioration de la qualité alimentaire voté le 29 janvier 2020.

Le « Parcours collégiens écoresponsables » sera mis en place, en lien avec Haute-Garonne Environnement, en les associant au défi « Bâtiment à énergie positive » et au « Plan forêt ».

► Transition écologique au service de la santé et du cadre de vie

La surveillance de notre environnement est notamment assurée par le Laboratoire départemental 31 EVA autour de 5 thèmes : l'eau, l'alimentation, l'air en lien avec ATMO Occitanie, les sols, les pollutions sonores pour agir en lien avec l'aéroport (pose de capteurs) et, enfin la détection des risques épidémiologiques.

Depuis le 13 mai 2020, le Laboratoire départemental 31 EVA réalise 3 500 tests biologiques Covid-19 (sur écouvillons) par semaine et une transmission des résultats sous 24h en collaboration avec deux laboratoires d'analyses médicales (CBM et CERBALLIANCE).

2 / L'agroécologie pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables et pour sécuriser une alimentation locale de qualité

La transition écologique passe par une évolution des pratiques agricoles. Le réseau des 28 conseillers agroenvironnement du Conseil départemental de la Haute-Garonne sera au centre du dispositif d'accompagnement des agriculteurs dans l'acte 2 du plan 2020-2024.

Les actions se feront en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne et le monde associatif agricole sur des thématiques partagées, pour une plus grande efficacité dans les réponses apportées aux agriculteurs. Une convention a d'ailleurs été signée avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne au Salon International de l'Agriculture 2020.

Parmi les grandes thématiques engagées, la gestion économe de l'eau, la protection des sols, la limitation des pesticides et le développement de l'agriculture biologique seront amplifiés. L'objectif visé est de 20 % d'exploitations en agriculture biologique d'ici 2024.

Un nouveau plan concernant les pollinisateurs et l'apiculture sera mis en place avec la spécialisation d'un conseiller agroenvironnement du Département et la réalisation d'un diagnostic territorial auprès de l'ensemble des acteurs (État, syndicats, Groupement de défense sanitaire et apicole, apiculteurs professionnels et amateurs).

En Haute-Garonne, les agricultrices et les agriculteurs seront associés à tous les projets visant à la protection de la biodiversité pour valoriser les multiples facettes du métier, au-delà de son rôle nourricier, et en promouvant le lien avec les structures et associations environnementales.

Un nouvel axe de travail avec les jardins collectifs sera développé pour échanger sur les bonnes pratiques et identifier les besoins.

3 / Un plan d'actions pour soutenir les circuits courts

La crise sanitaire du Covid-19 a mis en lumière une demande exponentielle de la population en produits frais, locaux et sains, en opposition à une économie mondialisée en perte de sens. Le plan départemental pour les circuits courts, voté le 26 mai 2020 et piloté par la Société Publique Locale « Haute-Garonne Développement », en association avec la Chambre d'agriculture, vise à soutenir la filière agricole du territoire, mais aussi à défendre une alimentation de qualité pour tous.

Sept grandes actions à l'horizon 2022 seront réalisées, de la production à la consommation de produits locaux.

Favoriser la production locale est un préalable indispensable au changement d'échelle des circuits courts.

Concrètement, il s'agit d'abord d'encourager les agriculteurs à s'installer durablement sur le territoire pour produire local. Priorité est donnée au maraîchage et aux « légumes de plein champ », notamment pour fournir la restauration collective.

La création d'« Espaces-test » pour favoriser l'implantation des porteurs de projet agricole sera soutenue pour offrir la possibilité de tester des activités en conditions réelles durant une période moyenne de 2 ans. Le Conseil départemental souhaite créer une aide à l'investissement pour l'équipement des parcelles et une aide au fonctionnement à destination des structures d'accompagnement (EPCI, associations...) pour un budget estimé à 200 000 € par an entre 2020 et 2022.

Pour protéger les parcelles agricoles contre l'urbanisation, un périmètre pilote de protection des « Espaces Agricoles et Naturels » à proximité des Espaces-test sera développé. Un appel à projets à destination des communes et EPCI qui mènent une politique volontariste pour le développement des Espaces-test et des circuits courts sur leur territoire sera lancé. Il ouvrira l'accès à une subvention de 30 000 €.

Afin d'organiser les filières locales, la coordination est nécessaire pour répondre à la diversité de la demande en circuits courts et aux objectifs d'approvisionnement de la restauration collective. Le Conseil départemental lancera 2 appels à projets à destination des EPCI pour favoriser l'émergence des filières courtes pour un budget annuel de 390 000 €.

De plus, la restructuration des abattoirs de Boulogne-sur-Gesse et Saint-Gaudens, outils structurants pour les filières de viandes du territoire, sera également financée par le Département en partenariat avec la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Par son engagement auprès des populations en situation de précarité, le Département souhaite se positionner comme acteur de l'alimentation sociale, en démocratisant l'accès aux produits locaux de qualité :

- en créant un concours « Innovations durables pour une alimentation sociale et solidaire » avec 10 lauréats qui bénéficieront d'un accompagnement à l'entrepreneuriat sur 5 mois, puis d'une aide de 20 000 € et d'un hébergement au sein de la pépinière Théogone qui regroupe l'écosystème de l'économie sociale et solidaire, de l'agriculture et de la silver économie (budget estimé de 60 000 €) ;
- en favorisant l'expérimentation de 3 projets pilotes pour accompagner les populations les plus fragiles dans leur changement de consommation dans les quartiers populaires avec des ateliers ouverts aux habitants (budget estimé à 60 000 € entre 2020 et 2021).

IV

Une société inclusive par l'emploi

1/ Maintien des investissements jusqu'en 2021

Afin de soutenir la relance de l'activité économique sur le territoire, le Conseil départemental mettra tout en œuvre pour maintenir son haut niveau d'investissements jusqu'à la fin du mandat en 2021.

4 grands chantiers de voirie sont en cours pour un budget total de 36 M€ :

- Fin de la déviation de Saint-Lys (travaux se terminent fin 2020).
- Suppression du passage à niveau 196 à Escalquens (travaux de 2020 à 2022).
- Déviation des ponts de Ravi à Bagnères-de-Luchon (travaux de 2020 à 2022).
- Déviation de Bessières (travaux de 2021 à 2023).

La priorité est donnée aux chantiers des collèges :

- Le programme d'investissements pluriannuels dans les collèges se poursuit en 2020 et 2021, avec la construction en cours de collèges neufs (Escalquens, Beauzelle, Cintegabelle, Saint-Simon), la reconstruction du collège de L'Isle-en-Dodon et l'extension du collège de Noé. Ces chantiers représentent un investissement de 85,6 M€.
- 3 nouveaux chantiers importants seront lancés en 2020 et 2021 : la rénovation complète du collège Rosa Parks à Toulouse, la construction des collèges de Seysses et de Guilhermy (Toulouse) pour un montant global de 51,2 M€.
- 6 concours de maîtrise d'œuvre sont prévus en 2020 pour démarrer les projets de construction de 3 collèges sur Toulouse (Malepère, Paléficat, Saint-Martin-du-Touch), du collège de Castelnau-d'Estrétefonds et la rénovation/extension des collèges George Sand et Ponts-Jumeaux à Toulouse pour un investissement total de 72 M€.

Au total, le Conseil départemental a programmé 22 opérations de construction, reconstruction et réhabilitation de collèges d'ici 2024, pour un montant d'investissement de 320 M€.

En parallèle, le chantier d'extension des Archives départementales, chemin des Capelles à Toulouse, ainsi que 3 chantiers de construction de Centre d'Exploitation pour la Direction des Routes seront livrés ou engagés pour un montant de 19 M€.

Pour l'année 2020, le Département a voté un programme de 30 M€ de travaux d'entretien, réparation ou amélioration, concernant l'ensemble de son parc immobilier, dont 16 M€ pour les collèges. Ce volume financier est maintenu, malgré la crise provoquée par l'épidémie de Covid-19.

2/ La reprise des chantiers de Bâtiments et Travaux Publics

Depuis le 11 mai, le Conseil départemental a repris progressivement les chantiers dont il a la maîtrise d'ouvrage, qui ont été suspendus pendant la période de confinement. À ce jour, une vingtaine de grands chantiers départementaux ont redémarré.

Les travaux liés au déploiement de la fibre optique, menés par Haute-Garonne Numérique et son délégataire Fibre 31, ont également repris. Ils mobilisent 137 entreprises et représentent 50 emplois directs et près de 450 personnes mobilisées sur différentes missions par des sous-traitants.

Pleinement conscient du fort impact économique de la suspension des chantiers pour le secteur du BTP, le Conseil départemental a signé, le 28 mai 2020, une "Charte des bonnes pratiques interprofessionnelles en vue de la sauvegarde du secteur de la construction et pour la continuité des chantiers" avec la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Garonne et Toulouse Métropole. Cette charte vise à favoriser la reprise des chantiers dans les meilleures conditions de sécurité possibles mais également à assurer la pérennité des entreprises du BTP.

Ainsi, le Département s'est engagé à prendre en charge 50 % des coûts directs générés sur les chantiers par les mesures sanitaires (contrôles d'accès et de gardiennage supplémentaires, consommables nécessaires aux gestes barrières, nettoyage et décontamination des installations et matériels, raccordement de points d'eau...). Les coûts indirects, notamment liés aux pertes d'exploitation qui ne peuvent être estimées en amont, feront l'objet d'une « clause de revoyure » en juillet et septembre 2020.

Dès le début de cette crise sanitaire, le Conseil départemental s'est engagé aux côtés de ses prestataires de marchés publics. En effet, le Département a accordé une avance pouvant aller jusqu'à 60 %, pour les marchés n'ayant pas fait l'objet d'un premier paiement ainsi que pour les futurs marchés publics de travaux à attribuer en 2020, ce qui représente un montant de 10 M€.

3 / Un plan de relance de la construction privée et publique en réponse à la demande sociale et à la maîtrise de l'énergie

En juillet 2019, le Conseil départemental a voté le Plan Habitat de la Haute-Garonne 2019-2024, avec un budget d'aide au logement de 100 M€.

La crise sanitaire du Covid-19 a fortement impacté les acteurs du bâtiment qui ont été contraints de suspendre leur activité pendant plusieurs mois. Par ailleurs, la période de confinement a montré que le logement est un redoutable révélateur des inégalités sociales.

C'est pourquoi, les élus départementaux voteront, en juillet 2020, un plan de relance massif du bâtiment afin de soutenir l'ensemble du secteur, tout en accélérant la transition écologique et sociale.

En ce qui concerne la construction, le Conseil départemental de la Haute-Garonne maintient les priorités de production de logements sociaux à 4 000 logements par an en priorisant les logements à très bas loyers et les logements adaptés à la perte d'autonomie, ainsi que les logements les plus attendus (petits logements de type T2 partout et logements de type T4/T5 et plus dans le cœur de l'agglomération toulousaine).

Le Département renforce aussi l'aménagement du territoire pour privilégier la revitalisation de l'existant (centres bourgs, quartiers prioritaires de la ville...). Une prime pour la production de petites opérations (moins de 10 logements) en recyclage sera mise en place.

Le Conseil départemental prévoit également d'apporter 16 M€, dédiés au volet habitat, dans le cadre du programme de renouvellement urbain de Toulouse Métropole (ANRU 2) :

- 11 M€ pour 13 programmes de requalification de logements sociaux (démolitions-reconstructions, réhabilitations, résidentialisations),
- 5 M€ pour un ambitieux programme de création de résidences dédiées aux publics prioritaires de l'action sociale du Département (personnes âgées, personnes en situation de handicap, résidences pour jeunes travailleurs...).

La rénovation de logements dans le parc social comme dans le parc privé sera accélérée.

Pour la rénovation thermique dans le privé, un objectif partenarial annuel de 2 500 ménages est fixé. En 2019, 1 112 projets de rénovation ont été subventionnés par la collectivité, au titre de la délégation des aides à la pierre de l'ANAH, pour un budget de travaux de près de 20 M€, réalisés à plus de 85 % par des entreprises de Haute-Garonne.

Ce nombre a été multiplié par 5 en 7 années. Le Département proposera de le doubler sur les 3 prochaines années.

Une initiative de rassemblement de l'ensemble des partenaires concernés État, Région, Ademe, professionnels, sera organisée à la rentrée pour adopter un plan ambitieux de réhabilitation du parc de logements au-delà des seuls ménages modestes. L'accent sera mis notamment sur le problème des copropriétés en difficulté.

Pour les logements sociaux, 500 logements par an pourront être réhabilités en partenariat avec les bailleurs.

4 / Les contrats de territoire pour maintenir l'investissement dans les communes

Les contrats de territoire mis en place par le Département au début du mandat visent à soutenir la réalisation d'équipements publics sur l'ensemble des territoires, qu'ils soient urbains, périurbains, ruraux ou de montagne.

En 2020, le Conseil départemental va soutenir 460 nouveaux projets au titre des contrats de territoire, représentant un montant total d'opérations de 104,7 M€.

Pour rappel, entre 2016 et 2019, 2 696 projets ont été financés dans le cadre des programmations des contrats de territoire et des accords partenariaux pour un montant d'aides attribuées de 169,2 M€ (dont 45 M€ sur le PEX).

5 / L'aménagement de zones d'activité avec Haute-Garonne Développement

Le Département a créé en 2017, en partenariat avec les 13 communautés de communes du territoire, une société publique locale, Haute-Garonne Développement, afin de conseiller les collectivités locales dans la construction de leur stratégie de développement du territoire. Cet outil innovant permet aux collectivités territoriales des zones périurbaines et rurales de bénéficier d'une expertise, de compétences et de conseils pour mener à bien leurs projets d'aménagement.

En 2020-2021, Haute-Garonne Développement accompagne 8 projets de zones d'activité en conseil auprès des EPCI (Montsaunès, ZAC des Landes à Saint-Gaudens, Daux, Val de Saune à Sainte-Foix-d'Aigrefeuille, Villeneuve, ZI La Pomme à Revel, L'isle-en-Dodon, ZA Gragnague). Ces projets représentent un potentiel d'accueil de plus de 150 entreprises et environ 1 300 emplois.

6 / La charte de la commande publique pour favoriser l'emploi local

En 2017, le Conseil départemental a mis en place une Charte de la commande publique afin de faciliter l'accès aux marchés publics départementaux pour les PME et TPE locales. Elle contribue également à encourager le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, en développant la clause d'insertion.

En 2019, la commande publique départementale a représenté un budget total de 191,5 M€ et a majoritairement profité aux entreprises locales :

- 82,3 M€ au profit des entreprises de la Métropole (43,0 %),
- 138,9 M€ au profit des entreprises de Haute-Garonne (72,5 %),
- 162,9 M€ au profit des entreprises d'Occitanie (85,1 %).

Les travaux engagés par le Conseil départemental ont représenté en 2019 près de 1 100 emplois locaux directs et indirects et 50 000 heures d'insertion professionnelle.

7 / Un plan d'urgence pour soutenir le tourisme en Haute-Garonne

La crise sanitaire exceptionnelle que traverse le pays a également mis à l'arrêt l'économie touristique, indispensable à la vitalité et à l'attractivité de la Haute-Garonne. C'est pourquoi, les élus départementaux ont adopté, le 26 mai dernier, une série de mesures économiques pour soutenir l'activité et favoriser le tourisme local dans le département :

- Exonération de la taxe additionnelle départementale de 10 % à la taxe de séjour, à compter du 1^{er} juin.
- La création d'un fonds d'1 M€ à destination des personnes de la filière touristique haut-garonnaise, ayant subi une perte de revenus liée à la crise.
- 4 nouvelles offres touristiques visant à inciter les Haut-Garonnais à pratiquer un tourisme local et solidaire dans leur département : « Carnet de voyages en Haute-Garonne » (ce dispositif invite les Haut-Garonnais à visiter les lieux culturels et patrimoniaux du territoire pour se voir délivrer en retour un bon solidaire de 31 € offert par le Département), « Carnet escapades en 31 » (1 entrée gratuite pour 1 achetée dans l'un des 31 parcs à thèmes du département), opération « 1 nuit offerte dès 2 réservées » dans près de 900 établissements haut-garonnais et « Destination Haute-Garonne » avec des circuits thématiques pour mieux faire connaître la Haute-Garonne aux habitants de la Métropole. Ces offres seront valables jusqu'au 31 décembre.

Le soutien à l'économie touristique

Le Conseil départemental a fait du soutien à l'économie touristique, pourvoyeuse d'emplois non délocalisables, une de ses priorités. Le tourisme représente 15 000 emplois sur le territoire haut-garonnais et 1 milliard d'euros de retombées économiques.

► **Le tourisme vert et l'itinérance douce** est l'un des 5 axes majeurs de la stratégie touristique du Conseil départemental, adoptée en avril 2019. Le Département a ainsi développé depuis 2015 des parcours de randonnées, pédestres, cyclables et équestres sur tout le territoire : création du GR 861 Via Garona inauguré en juillet 2017, restructuration (en cours) de l'itinéraire Jacquaire Conques – Toulouse, aménagement des 200 km du parcours cyclable Transgarona entre Toulouse et le Val d'Aran en Espagne.

► **La préservation des emplois et du tourisme en zones de montagne** est un autre axe majeur de la politique touristique du Département, qui a fait le choix de prendre en charge la gestion des stations de montagne haut-garonnaises (Luchon-Superbagnères, Le Mourtis et Bourg-d'Oueil) depuis août 2018 avec la création du syndicat mixte Haute-Garonne Montagne.

Cette démarche volontariste a permis de sauver ces 3 stations d'une fermeture annoncée en raison des enneigements aléatoires de ces dernières années et de mutualiser désormais les moyens sur ces 3 domaines afin d'en améliorer les équipements et de développer une offre touristique sur les 4 saisons.

Cela s'est traduit dès 2019 par une première phase d'investissements de 4,8 M€. Dès février 2020, suite à une saison « catastrophique » due au manque de neige, le Conseil départemental a engagé un plan d'investissements de 25 M€ sur 5 ans (2020-2025) pour sortir du « tout ski » et aller vers un tourisme durable. En 2021, 17 M€ seront mobilisés pour remplacer la télécabine de Luchon-Superbagnères reliant la ville de Luchon à la station de ski, en partenariat avec l'État et la Région Occitanie.

Le Conseil départemental a décidé de lancer dès 2018, en parallèle des projets d'investissements, une démarche de concertation intitulée "Montagnes d'avenir", dans le but de bâtir un projet de territoire innovant et durable pour le piémont pyrénéen, avec les acteurs du territoire dans les 5 prochaines années. Un programme d'actions complet sera présenté aux professionnels à l'automne 2020.

8 / Un fonds de prévention de la précarité de 3,5 M€

Pour accompagner les personnes ayant subi une perte de revenus du fait de la crise sanitaire du Covid-19, le Conseil départemental a mis en place un fonds de prévention de la précarité doté de 3,5 M€.

À ce jour, le Conseil départemental a reçu 450 demandes et attribué 98 500 euros d'aides au titre de ce fonds exceptionnel.

Les dossiers sont examinés par une des 22 commissions territoriales, déployées par le Conseil départemental sur l'ensemble du territoire. Chacune de ces commissions est présidée par un conseiller départemental et composée d'un représentant de la CCI, d'un représentant de la CMA, d'un représentant de la Chambre d'Agriculture, mais également des conseillers départementaux du territoire concerné, du maire de la commune du demandeur et d'un représentant de l'intercommunalité.

Les délais d'instruction sont rapides, de manière à s'adapter aux situations d'urgences.

Cette aide, allouée sous la forme d'une aide à la personne, est comprise entre 500 € et 1 500 €, sur la base d'une enquête sociale réalisée par les services du Conseil départemental. Elle n'est pas exclusive des autres dispositifs d'aide sociale existants (aides à la famille, aides à la subsistance...).

9 / Aide aux créateurs d'activité : CréADE 31 et Théogone

Dans le contexte sanitaire, le Conseil départemental a décidé d'exonérer les bénéficiaires du prêt CréADE31 de leurs mensualités pour une période de 6 mois à partir du 1^{er} avril. Cela concerne 79 bénéficiaires, pour un montant total de 57 000 €.

Ce dispositif de prêt à taux zéro, mis en place depuis 3 ans par le Conseil départemental, est destiné à soutenir les demandeurs d'emploi qui souhaitent créer leur activité.

Depuis son démarrage, CréADE 31 a permis l'octroi de 91 prêts d'honneur pour un budget de 527 700 €, ce qui représente la création ou le maintien de 175 emplois sur le territoire.

Afin de soutenir les jeunes entreprises qui possèdent très peu de trésorerie, les 13 sociétés hébergées dans la pépinière d'entreprises Théogone à Labège ont également été dispensées de loyer pour une période de six mois, ce qui représente un montant de 85 824 €.

CONTACT PRESSE

Cécile van de Kreeke

 cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

 06 24 66 05 30

 espace-presse.haute-garonne.fr

